



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Avis de motion – Règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération payable au personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Avis de motion – Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Ce règlement a pour objet d'établir les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières afin de diminuer les risques de contamination des prises d'eau potables par les activités pétrolières.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Avis de motion – Règlement 2017-12 modifiant le Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le Règlement 2017-12 modifiant le Règlement 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

Ce règlement a pour objet de modifier la définition de l'expression « installation septique » apparaissant à l'article 3.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière